

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Projet d'extension du Parc d'Activité Economique des Jourdiés à Saint-Pierre-en-Faucigny

Du 2 septembre 2024 au 4 octobre 2024

Dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activité Economique (PAE) des Jourdiés à Saint Pierre en Faucigny, la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), par délibération de son conseil communautaire en date du 25 juin 2024, s'est engagée dans une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant Mise En Compatibilité (MEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

La DUP MEC est un outil permettant à la CCPR d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du projet. Cette procédure nécessite la mise en œuvre d'une concertation préalable régit par le Code de l'Environnement (Articles L121-15-1 à L121-21).

La concertation préalable a pour objectif de discuter de l'opportunité, des caractéristiques principales du projet, des orientations du programme ainsi que de ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle fera l'objet d'un bilan de concertation rendu public après approbation du conseil communautaire de la CCPR.

Dans le cadre de la concertation, le public est invité à contribuer au projet selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre à l'accueil de la Communauté de communes du Pays Rochois (Maison de Pays, 1 Place Andrevetan, 74800 La Roche-sur-Foron)
- Mise à disposition du public d'un registre à l'accueil de la mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny (1 Place de la Mairie, 74807 Saint-Pierre-en-Faucigny)
- Mise en ligne d'un registre dématérialisé à partir du site internet de la CCPR (<https://www.ccpaysrochois.fr/concertation-pae-des-jourdiés/>)
- Réunion d'information au public le vendredi 4 octobre à 18h00 à l'auditorium de Saint-Pierre-en-Faucigny (110 Rue des Alpes, 74 800 Saint-Pierre-en-Faucigny)